



VEGETALISER FAÇADES ET PIEDS D'IMMEUBLE

1 – Quel est l'intérêt pour la biodiversité ?

Végétaliser les façades et les pieds de mur, c'est permettre à la nature de regagner du terrain face au minéral. Sur l'espace privé, comme public, chacun peut s'approprier ces espaces pour en faire des lieux vivants. **Les continuités végétales créées au sol offrent refuges et sources en nourriture à la petite faune** (insectes, invertébrés, oiseaux, etc.) et lui permettent de se déplacer.

Ces continuités végétales sont des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature car elles :

- **Participent aussi au rafraîchissement de l'air en ville** (diminution des îlots de chaleur) et à l'amélioration de sa qualité (absorption des microparticules).
- **Favorisent l'infiltration des eaux de pluie et de ruissellement.** L'imperméabilisation des surfaces conduit la majeure partie des eaux de pluie au tout-à-l'égout. Néanmoins, lors de fortes intempéries, les réseaux d'assainissement peuvent parfois déborder et inonder les voies. En végétalisant vos pieds de mur, vous créez de nouvelles surfaces perméables capables d'infiltrer une partie de ces eaux.
- **Limitent le désherbage :** en choisissant le type de végétation et en ayant recours au paillage, vous limiterez fortement le développement des adventices, ces plantes qui poussent spontanément dans une culture et dont la présence est plus ou moins nocive à celle-ci.

2 – De quoi parle-t-on ?

La végétalisation en pied d'immeuble consiste à planter des végétaux au bas des bâtiments, souvent le long des murs ou dans des jardinières. Cette pratique peut inclure l'utilisation de plantes grimpantes, de buissons, de fleurs ou de petites plantes vivaces. Les plantes peuvent être installées directement dans le sol ou dans des bacs et jardinières adaptés.

Quelques exemples :



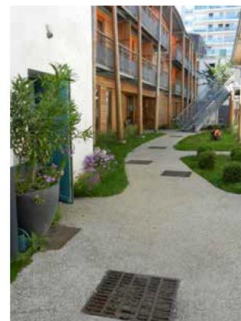
Rue de Fréconruet au Neudorf
© SB - Eurométropole de Strasbourg



© SB - Eurométropole de Strasbourg



Parc de Bercy - Paris
© SB - Eurométropole de Strasbourg



Rue des haies - Paris © SB - Eurométropole de Strasbourg

Quelques exemples :



Toiture expérimentale
Locaux de la SAS Thierry Muler
© TM - SAS



Toiture semi-intensive
Hôtel parisien
© RG - Eurométropole de Strasbourg



Toiture intensive
Immeuble à Rive étoile - Strasbourg
© SB - Eurométropole de Strasbourg

La végétalisation en façade, ou mur végétalisé, est une technique d'architecture écologique qui consiste à recouvrir les murs extérieurs d'un bâtiment avec des plantes. Cette méthode peut inclure l'utilisation de plantes grimpantes, qui s'élèvent le long des murs avec l'aide de treillis ou de supports, ou de murs végétaux, des structures verticales comportant un substrat dans lequel les plantes sont enracinées.

Une autre approche consiste à utiliser des jardinières et des bacs fixés directement sur la façade, permettant une grande variété de compositions végétales.

Quelques exemples :



Paris - 11e arrondissement
© SB-Eurométropole de Strasbourg



© AH-Eurométropole de Strasbourg



Abords du Parlement Strasbourg -
© SB-Eurométropole de Strasbourg



Maison du Jardinage - Paris
© SB-Eurométropole de Strasbourg



Mur végétal sur mesure
Paris - © RG-Eurométropole de Strasbourg



Mur modulaire monobloc
Rue de la Veste - Reims
© BV-Eurométropole de Strasbourg



Mur modulaire monobloc
de l'École Nationale
d'Administration Strasbourg
- © TM-SAS

3 - Quel est le coût d'achat ?

De 10 à 700 € HT / m²

4 - Comment l'entretenir ?

Pour la végétalisation en pieds d'immeuble

L'entretien commence dès que les végétaux sont en place. Si l'arrosage est nécessaire au début, il pourra par la suite être très exceptionnel suivant le choix de vos végétaux. Pour limiter l'évaporation, le paillage du sol est une technique efficace, qui vous évitera également une part de désherbage.

L'entretien des plantes grimpantes repose essentiellement sur la surveillance de la structure porteuse s'il y en a une. Une plante trop forte ou trop lourde, pourrait endommager la façade. Vérifiez tous les cinq ans vos structures porteuses. Les fils ou câbles pourront être retendus annuellement.

La taille est la seconde partie importante dans l'entretien de vos grimpantes, elle s'opère à la sortie de l'hiver, mais avant la période de nidification. Elle sera bisannuelle pour les jeunes plants, puis annuelle. N'hésitez pas à ôter les pousses risquant d'occulter les ouvertures.

Pour la végétalisation des façades

L'entretien de la façade lorsqu'on installe un mur végétal hors-sol reste minimal. En revanche, on veillera à porter une attention particulière aux murs sur lesquels montent des grimpantes.

- Les plantes ne doivent atteindre ni les gouttières ni les tuiles du toit. En effet, les grimpantes sont pour la plupart des plantes caduques. Leurs feuilles mortes risqueraient donc de se loger dans les systèmes d'évacuation des eaux de pluie. Ces eaux pourraient alors ruisseler le long des façades et les dégrader. Il est conseillé d'opérer une taille annuelle qui libère par la même occasion les ouvertures (fenêtres et prises d'air).
- Surveillez également la structure guide : une plante trop lourde ou trop forte peut endommager un mur. Les fils ou câbles pourront être retendus tous les ans.

L'entretien du mur végétal varie suivant le procédé installé. Il faudra éviter d'intervenir en périodes de nidification (de mars à juillet) ou période de gel (la végétation servant d'abri à certains invertébrés).

- Les murs sur mesure nécessitent d'être taillés 2 fois/an. L'entreprise spécialisée pourra également vérifier le système d'irrigation et le tissu support. De l'engrais sera apporté régulièrement, de préférence un engrais organique.
- L'entretien sera bisannuel pour les jeunes grimpantes, puis annuel pour les sujets bien développés. Chaque grimpante nécessite une taille qui lui est propre. N'hésitez pas à couper les pousses qui pourraient occulter une fenêtre ou une porte. Un paillage protégera les plantes du gel, de la sécheresse et limitera la pousse des adventices.
- De même que pour les murs sur mesure, les murs modulaires devront être contrôlés deux fois par an par une entreprise spécialisée. Outre un éventuel désherbage et une taille manuelle, le système d'irrigation pourra être vérifié

5 - Y a-t-il des contraintes réglementaires à son installation ?

En fonction de votre projet, différentes questions seront soulevées, impliquant parfois de se référer à des documents réglementaires.

- Les limites de propriétés et séparations entre espaces privés et publics se doivent d'être respectées lors de la mise en place de grimpantes sur une clôture. Les branches ou rameaux qui pourraient dépasser de la limite de propriété devront être élagués (art. 673 du Code Civil). S'il s'agit d'une location, les frais d'entretien et d'élagage seront à la charge du locataire (décret du 26 août 1987).
- Le passage sur un trottoir pour les piétons et personnes à mobilité réduite est d'un minimum réglementaire de 1,40 m de large. Votre projet de végétalisation de l'espace devra être respectueux des normes ERP (ne pas empiéter sur la largeur de passage minimale).

Si vous souhaitez planter des grimpantes sur le domaine public, vous devrez vous référer au dispositif « [Ma rue en fleur](#) » porté par Nantes Métropole.

6 - Quels sont les points de vigilance ?

En fonction de votre statut d'occupation, vous devriez vous référer aux clauses du bail ou solliciter votre assemblée générale afin de lancer vos travaux :

- Pour les locataires, le bail commercial exige une autorisation écrite du bailleur avant d'entreprendre des travaux, en particulier ceux touchant au gros œuvre (façade, toiture). Il est donc essentiel de relire attentivement les clauses du bail relatives aux travaux et de négocier le principe et la nature de ces derniers avec votre bailleur.
- Dans le cas d'un immeuble en copropriété, le bailleur doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée Générale des Copropriétaires avant de procéder à des travaux.
- Pour les propriétaires occupants d'un immeuble en copropriété, toute modification des parties communes ou de l'aspect extérieur nécessite l'accord des copropriétaires réunis en Assemblée Générale.

7 - Des prestataires sur Nantes ?

La plupart des paysagistes pourront végétaliser les pieds d'immeuble : veillez toutefois à vous assurer de leur connaissance sur les essences locales, leur complémentarité pour la biodiversité, la maîtrise des espèces exotiques envahissantes et d'une façon générale leur sensibilité aux sujets de biodiversité.

La végétalisation de façade est en revanche un domaine plus technique qui fait appel à des prestataires spécialisés : Inventae Vert (Vendée), SMC2 (bureau à Nantes), Jardin Unique (Rennes)...

NB : les entreprises mentionnées sont des exemples. Elles n'ont pas été testées et ne sont pas des recommandations de la part de PAM.

8 - Qui l'a déjà mis en place sur le Parc Ar Mor ?

Personne à notre connaissance. Soyez le premier !

9 - Pour aller plus loin...

Guide de végétalisation verticale établi par la métropole de Strasbourg (format pdf) :
https://www.strasbourgcapousse.eu/app/uploads/2017/03/BD_GUIDE_VERTICALES.pdf

Guide de végétalisation au pied du mur établi par la métropole de Strasbourg (format pdf)
https://www.strasbourgcapousse.eu/app/uploads/2017/03/BD_PIED_DU_MUR.pdf

Site « Plus Fraiche Ma Ville » édité par l'ADEME sur les solutions d'adaptation fondées sur la nature
<https://plusfraichemaville.fr/fiche-solution/facade-vegetalisee>

Guide de « Ma rue en fleurs » établi par la métropole de Nantes (format pdf) :
<https://metropole.nantes.fr/files/pdf/actualites/environnement/ma%20rue%20en%20fleurs/NM%202024-05%20Ma%20rue%20en%20fleurs%20Depliant.pdf>

- *Publication* : Novembre 2024
- *Mise à jour* : ---